AR PREFECTURE
006-240600593-20181001-180904-DE
Reçu le 08/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Marché de valorisation et/ou stockage de matériaux inertes issus du chantier de construction de la déchèterie intercommunale à Contes

Décision n° 18 10 04

L'an deux mille dix huit, le lundi 1 octobre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchampt, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Mesdames Michèle Maurel, Nadine Ezingeard, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel et Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Monsieur Stéphane Sainsaulieu,

Monsieur Philippe Mineur a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle qu'une consultation d'entreprises avait été lancée selon la procédure adaptée pour la valorisation et/ou stockage de matériaux inertes issus du chantier de construction de la déchèterie intercommunale à Contes.
Au terme de cette mise en concurrence et après analyse par la commission d'examen des offres réunie le lundi 20 août dernier, le président propose d'attribuer le marché public de services à l'entreprise suivante :

LAFARGEHOLCIM CIMENTS pour un tarif des déblais de 2,90 €/HT par tonne de déblais.

- Vu les résultats de la consultation d'entreprises menée selon la procédure adaptée, pour le marché de la valorisation et/ou stockage de matériaux inertes issus du chantier de construction de la déchèterie intercommunale à Contes,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré, décide :

-De Retenir l'entreprise LAFARGEHOLCIM CIMENTS pour un tarif des déblais de 2,90 €/HT par tonne de déblais.

-D'autoriser le président à signer le marché correspondant

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA